

Édition : « La réussite des négociations dépend de notre solidarité » (M. Deneken, Couperin)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°287670 - Publié le 03/05/2023 à 16:20

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/05/2023 à 09:10



Michel Deneken et Françoise Rousseau-Hans -
© D.R.

« En 2023, il s'agira d'avoir une position commune pour renouveler les abonnements avec les principaux fournisseurs : Elsevier (qui représente un quart des publications françaises), Springer Revues, ACS (American chemical society), APS et les bases de données Web of science et Scopus », déclare [Michel Deneken](#), président du consortium [Couperin](#) (Consortium universitaire de périodiques numériques), à News Tank, le 02/05/2023.

« Politiquement, je conseille avec insistance aux différents établissements et organismes de recherche membres de Couperin qu'ils n'entrent pas dans des relations directes avec ces fournisseurs. Je n'ai aucune autorité pour le faire, mais la réussite des négociations dépend de notre capacité à être dans la confidentialité et à rester solidaires. »

Pour le renouvellement du contrat avec Elsevier, « la négociation sur un besoin commun des établissements de l'[ESR](#) (Enseignement supérieur et recherche) commence seulement. Un mandat clair a été adopté par le [CA](#) (Conseil d'administration) de Couperin début avril 2023. Il ne sera pas rendu public avant l'automne 2023, en fonction des résultats des négociations », indique Françoise Rousseau-Hans, coordinatrice de Couperin.

« Ce mandat est basé sur une maîtrise des coûts (abonnements et publication), avec un besoin de souveraineté sur le contenu des publications françaises (dépôt immédiat dans [HAL](#) (Hyper Articles en Ligne, plateforme d'archives ouvertes)) et pour la mise en œuvre du text and data mining. Pour Elsevier, nous sommes dans un cas particulier avec une licence nationale qui pourra ou non être maintenue en fonction des résultats des négociations. »

Elle indique aussi que d'ici 2024 Couperin va mettre en place « une convention unique pour le soutien facilité des établissements aux infrastructures de la science ouverte. Chaque établissement pourra choisir les infrastructures qu'il souhaite soutenir en versant au consortium Couperin les montants souhaités ».

« Pas Couperin d'un côté et de gros éditeurs en face »

En quoi le nouveau bureau professionnel renouvelé fin 2022 diffère-t-il du précédent ?

Michel Deneken : Le consortium Couperin a en effet renouvelé son bureau professionnel fin 2022, avec une nouvelle [profession de foi](#). Il s'est étoffé face à la grande diversité de ses établissements d'ESR membres et de nos interlocuteurs.

On a souvent une image un peu monolithique du paysage où il y aurait uniquement Couperin d'un côté et de gros éditeurs en face. Certes, il y a de gros éditeurs, mais il y en a aussi de moins gros ; en outre ils n'ont pas tous les mêmes stratégies. Cela rend évidemment le travail plus compliqué pour Couperin et ses quelques 300 membres répartis en quatre grandes catégories : organismes nationaux de recherche, universités, écoles d'enseignement supérieur et hôpitaux.



Mieux représenter les différents besoins en termes de bibliodiversité »

À chaque round de négociations avec les éditeurs, et ce sera le cas aussi pour celui qui démarre cette année, le but est d'avoir le maximum de consensus dans le tour de table du conseil d'administration de Couperin pour que son président, son bureau professionnel et les négociateurs qu'il a mandatés pour négocier aient le maximum de soutien d'établissements derrière eux pour peser dans les négociations.

Car il y a évidemment un rapport de force, comme dans toute transaction commerciale. Et dans ces négociations, Couperin doit prendre en compte les stratégies des quatre grandes catégories d'établissement qui le constituent et qui n'ont pas toujours les mêmes approches.

Ce nouveau bureau de Couperin est donc plus large pour mieux représenter les différents besoins en termes de bibliodiversité. Notre but étant au final de donner à nos chercheurs les moyens d'avoir accès à une documentation à la hauteur des enjeux. La documentation est en effet un outil déterminant pour la qualité de la recherche, au même titre que les ressources humaines et matérielles.

Vous évoquez un nouveau round de négociations en 2023 pour Couperin : avec quels éditeurs et fournisseurs de contenus ?

Michel Deneken : Nous sommes dans une année charnière avec des négociations importantes budgétairement à venir. Le tout avec trois partenaires - les ministères de l'ESR, de la santé, et de l'industrie - avec des considérations politiques qui nous dépassent, ou en tout cas dans lesquelles nous ne sommes pas décisionnaires, comme le sujet de l'ouverture des données, un enjeu technologique et commercial national.

En 2023, il s'agira donc d'avoir une position commune pour renouveler les abonnements avec les principaux fournisseurs : Elsevier (qui représente un quart des publications françaises), Springer Revues, ACS, APS et les bases de données Web of science et Scopus.

Politiquement, je conseille avec insistance aux différents établissements et organismes de recherche membres de Couperin qu'ils n'entrent pas dans des relations directes avec ces fournisseurs. Je n'ai aucune autorité pour le faire, mais la réussite des négociations dépend de notre capacité à être dans la confidentialité et à rester solidaires.

Car si des collègues, pour diverses raisons, commencent à se laisser approcher par l'un ou l'autre de ces éditeurs avec des offres supposément alléchantes, le risque est réel de succomber à des offres pas si attractives que cela, tout en rendant plus faible la position de Couperin.

Prenons exemple sur les pays où les consortiums nationaux disposent d'une forte légitimité pour négocier avec les éditeurs et en sortir gagnants comme en Allemagne, au Danemark, en Suisse...



Trouver une position commune avec Elsevier, Springer Revues, ACS, APS, WoS et Scopus »

En Allemagne, les négociations de la HRK (Hochschulrektoren Konferenz) avec Elsevier et Springer sont bloquées depuis longtemps : ça ne pénalise pas les chercheurs au final ?

Michel Deneken : La force des Allemands est qu'ils arrivent à faire revenir des grands éditeurs avec des offres plus favorables. En effet, la capacité de se désabonner représente une force dans une négociation. Même si cela prend du temps, ils seront au final quand même gagnants.

Françoise Rousseau-Hans : Le but de Couperin est d'obtenir des accords, même si on doit avoir la capacité effective de pouvoir dire non.

Couperin s'oriente-t-il vers un accord transformant avec Elsevier et Springer ?

Françoise Rousseau-Hans : On a décidé de ne plus parler d'accords transformants parce qu'ils ne transforment rien à court terme ! Ensuite, le plus important pour nous dans ces négociations, est de garder la souveraineté sur nos publications. Après seulement, on verra si on peut éventuellement intégrer un peu de libre accès sur les plateformes éditeurs dans les négociations. Un socle est déjà d'arriver à garder des droits sur nos publications.

Pour le renouvellement du contrat avec Elsevier, la négociation sur un besoin commun des établissements de l'ESR commence seulement. Un mandat clair a été adopté par le conseil d'administration de Couperin début avril 2023. Il ne sera pas rendu public avant l'au-

tomne 2023, en fonction des résultats des négociations.

Pouvez-vous quand même en dire un peu plus ?



Elsevier : la licence nationale pas forcément maintenue »

Françoise Rousseau-Hans : On peut dire que ce mandat est basé sur une maîtrise des coûts (abonnements et publication), avec un besoin de souveraineté sur le contenu des publications françaises (dépôt immédiat dans HAL) et pour la mise en œuvre du *text and data mining*. Pour Elsevier, nous sommes dans un cas particulier avec une licence nationale qui pourra ou non être maintenue en fonction des résultats des négociations.

Pour Elsevier et Springer Nature (revues Springer), des avenants ont prolongé les contrats en cours d'un an jusque fin 2023. Nous sommes donc en tout début de négociation. Pour Elsevier, le calendrier de négociation est très serré avec le souhait de finaliser la négociation avant l'été pour permettre la mise en place du contrat.

Un premier mandat, pour l'instant non public a été élaboré dans un processus très cadré au niveau du conseil d'administration de Couperin, avec notamment un groupe de travail dédié à cette négociation. Nous attendons les premières propositions de l'éditeur.

Michel Deneken : Chaque membre de Couperin va devoir dire quelles sont ses marges de manœuvre, jusqu'où il est prêt à aller et quelle est sa ligne rouge.

Combien a coûté la licence nationale en cours avec Elsevier ?

Françoise Rousseau-Hans : Elle coûte 32,9 M€ sur 2023 en dépense d'abonnement, avec une baisse de 2 % par rapport à 2022. Pour compléter, en 2022 les membres du consortium Couperin ont dépensé plus de 120 M€ en dépense documentaire tous éditeurs confondus dont près de 80 M€ pour les journaux scientifiques auprès de très nombreux éditeurs. La différence des 40 M€ couvre, entre autres, l'abonnement à de nombreuses bases de données. Il faut savoir que Couperin gère au total près de 130 négociations différentes avec toute une palette d'éditeurs avec qui il faut négocier.

En outre, il faut ajouter à ces sommes celles que nous versons pour les frais de publications ou APC (Article processing charge). C'est un sujet sur lequel on va travailler cette année. Couperin commence à intégrer des options pour la publication en libre accès dans les négociations quand cela est favorable. Afin de garder un équilibre entre les différents éditeurs, il apparaît souhaitable de négocier également avec des éditeurs en *full open access*.

Pour la première fois cette année, nous sommes parvenus à un accord avec Plos (Public library of Science) et nous allons aussi négocier avec ELife et Copernicus. Mais quand on va négocier avec ce type d'éditeurs, le problème est de centraliser les budgets qui initialement ne proviennent pas du même endroit ; autant à Couperin, on maîtrise très bien ce qui vient de toutes les documentations, autant ce qui vient de la recherche et qui est atomisé avec les frais de publications, c'est beaucoup plus difficile à regrouper pour pouvoir faire des contrats nationaux.



Les APC : un sujet sur lequel on va travailler cette année »

Nous avons un groupe de travail avec le ministère et l'ANR (Agence nationale de la recherche) sur ce sujet important dans le cadre de la bibliodiversité.

Que pensez-vous de la récente démission collective des 40 académiques de l'équipe éditoriale de la revue NeuroImage d'Elsevier pour cause d'APC fixés par Elsevier à 3 450 \$?

Françoise Rousseau-Hans : Je comprends tout à fait cette démission. Plus largement, je trouve intéressant que ce soient les scientifiques qui prennent en main ces questions d'édition scientifique et de modèle économique associé.

D'autres actualités à venir pour Couperin ?

Françoise Rousseau-Hans : Entre autres projets, d'ici fin 2023 Couperin aura un nouveau site web et d'ici 2024 nous allons mettre en place une convention unique pour le soutien facilité des établissements aux infrastructures de la science ouverte. Chaque établissement pourra choisir les infrastructures qu'il souhaite soutenir en versant au consortium Couperin les montants souhaités. Le consortium pourra ainsi reverser les sommes globalement vers les infrastructures souhaitées.



Couperin

Couperin.org est un consortium servant de réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Catégorie : Divers public

Général

Date de création	1999
Statut	Consortium
Implantations (dont siège)	Paris (siège)
Missions et objectifs	Réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques de l'enseignement supérieur et de la recherche en France
Membres	264 membres : • 113 universités et établissements assimilés ; • 29 organismes de recherche ; • 88 écoles ; • 74 bibliothèques dotées de la personnalité morale ; • 30 autres organismes ayant une mission d'ESR.
Présidence	Président : Michel Deneken
Gouvernance	Coordinateur(trice) : Françoise Rousseau-Hans

Fiche n° 7388, créée le 10/07/2018 à 03:04 - Màj le 30/11/2022 à 18:10

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »